



Chasse-sur-Rhône,  
Le 28 octobre 2022.

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022  
18 H 30 salle Jean MARION**

\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 26 septembre 2022

Rendu-compte sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

N°	RUBRIQUE	DÉLIBÉRATION / RAPPORT	RAPPORTEUR
1	FINANCES	Budget communal – Décision Modificative n°1	C. BOUVIER
2	FINANCES	Attribution d'une subvention complémentaire à l'école de musique pour « Chasse en Lumières »	C. BOUVIER
3	FINANCES	Convention relative à la répartition de la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projets « un socle numérique dans les écoles élémentaires »	C. BOUVIER
4	COMMERCE	Convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et la commune relative à l'aide « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »	S. RENAUD
5	COMMERCE	Déroghations au repos dominical	C. BOUVIER
6	POLITIQUE DE LA VILLE	Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	C. LO CURTO
7	RESSOURCES HUMAINES	Modification du tableau des emplois – poste de rédacteur territorial	L. BELLABES
8	CULTURE	Modification de la convention de groupement de commandes relatif à la réinformatisation des bibliothèques participant au réseau de lecture publique « Trente et plus »	C. MARTIN

9	ENERGIE	Transfert de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » à TE38	S. BOUCHAMA
10	INTERCOMMUNALITÉ	Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2018 et suivants de Vienne Condrieu Agglomération.	C. BOUVIER

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Christophe BOUVIER  
Maire de Chasse-sur-Rhône

